

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Délibération 17/2025 : vote du Budget Primitif 2026

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
- Vu la délibération 12/2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes du 4 novembre 2025

Étaient présents :

Agnès LANGEVINE, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Geneviève ERRAMUZPÉ, Jean-Baptiste LLATI, Bernadette COSTASECA, François LEMARTINEL

Excusés :

Carole DELGA, Eliane JARYCKI, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Alexandre DOULUT, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, Gaëlle CERATTI

Considérant :

Le budget primitif 2026, dont la maquette officielle est jointe en annexe, est fidèle aux Orientations Budgétaires présentées le 04 novembre dernier.

Toutes sections confondues, les masses budgétaires correspondent aux projections présentées (1.798.000 €) et se caractérisent par une progression notable (4,7%) par rapport au budget primitif de l'année précédente (1.716.000 €) en raison des dépenses exceptionnelles liées à la refonte du parcours scénographique.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Agence de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
70_DE-066-20045680-20251216-017_2025-BF

I. Section de fonctionnement

	BP 2026	BP 2025 (PM)
011 - Charges à caractère général	797 800,00 €	796 800,00 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	960 000,00 €	950 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 200,00 €	10 200,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 768 000,00 €	1 757 000,00 €
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	32 000,00 €	18 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	32 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 800 000,00 €	1 775 000,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.800.000 €, stables par rapport au BP 2025 (1.775.000€).

A. Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles se ventilent entre trois chapitres budgétaires : les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante. S'ajoutent à ces dépenses réelles, des dépenses d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement comptable.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

D'un montant de 797 800 €, ce chapitre globalise de multiples lignes comptables. Pour plus de clarté, il est proposé de le décomposer par grandes destinations de dépenses.

a) Le bâtiment (294 000 €)

- Les fluides (eau/énergie/carburant) = 95 000 € (110 000 € en 2025), du fait de la détente du marché « énergie » annoncée par le SYDEEL
- L'entretien intérieur et extérieur (prestation et fournitures) = 110 000 € (110 000 € en 2025)
- La maintenance = 52 000 € (55 000 € en 2025)
- Les télécommunications = 22 000 € (22 000 € en 2025)
- Les petits matériels et fournitures diverses = 15 000 € (15 000€ en 2025)

b) La programmation scientifique et culturelle (265 000 €)

- Les dépenses de déplacement des intervenants = 25 000 € (25 000€ en 2025)
- Les dépenses d'hébergement et de réception = 35 000 € (30 000€ en 2025)
- Les prestations techniques externalisées = 10 000 € (10 000€ en 2025)
- Les locations de matériel = 10 000 € (10 000 € 2025)
- Les fournitures et petit matériel = 8 000 € (8000 € en 2025)
- Les publications = 20 000 € (10 000 € en 2025)
- Les frais de colloque et séminaires = 10 000 € (10 000 € en 2025)
- Les services extérieurs et rémunération des intervenants/compagnies = 102 000 € (65 000 € en 2025)
- Les cotisations GUSO = 15 000 € (15 000 € en 2025)
- Les honoraires = 20 000 € (75 000 € en 2025)
- Les transports d'œuvres = 10 000 € (10 000 € en 2025)

c) Les dépenses de communication (100 000€)

- Les insertions et campagnes d'affichages = 40 000 € (30 000 € en 2025)
- Les supports de communication = 35 000 € (20 000 € en 2025)
- Les prestations (hébergement et refonte du site internet/ graphiste /conception audio-visuelle) = 25 000 € (10 000 € en 2025)

Au regard des enjeux liés à l'ouverture de la nouvelle exposition permanente des crédits complémentaires seront proposés au stade du Budget Supplémentaire pour la publication d'un catalogue.

d) Les services annexes (50 000 €)

- Le café (alimentation) = 10 000 €
- La librairie = 40 000 €

e) Les charges de structure (88 800 €)

- Assurance = 18 000 € (15.000 € en 2025)
- Fournitures administratives et frais d'affranchissements = 7 000 € (7 000 € en 2025)
- Locations mobilières = 10 000 € (10 000 € en 2025)
- Dépenses de formation = 7 000 € (7 000 € en 2025)
- Déplacement des agents = 6 000 € (6 000 € en 2025)
- Achats divers, prestation de services, services extérieurs et autres = 40 800 (33 800 € en 2025)

2. Les charges de personnel (960.000€)

Ces charges sont en progression de 10.000 € par rapport aux inscriptions du Budget Primitif précédent du fait de l'augmentation du taux de cotisations patronales à la CNRACL.

a) Le personnel permanent

Intitulé du poste	Grade détenu	Durée hebdo
Directrice	Administrateur Hors classe - Contractuel	TC
Administrateur	Directeur territorial	TC
Responsable Communication	Attaché – vacant au 01/01/2026	TC
Responsable scientifique	Attaché - Contractuel	TC
Assistante de direction	Adjoint adm principal 1e classe	TC
Gestionnaire administrative et RH	Adjoint adm principal 1e classe	TC
Gestionnaire administrative et financière	Adjoint administratif	TC
Responsable Billetterie	Adjoint administratif – vacant au 01/12/2025	TC
Agent accueil	Adjoint administratif	TC
Agent accueil	Adjoint administratif	TC
Médiateur	Adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	Adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	Adjoint du patrimoine	TC
Agent polyvalent - café	Adjoint administratif	30H
Agent polyvalent – café/ SSIAP	Adjoint administratif	TC
Régisseur Technique	Adjoint technique	TC
SSIAP	Adjoint technique	TC
Chargée d'action culturelle et des publics de groupes	Assistant du patrimoine - Contractuel	TC

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Agence régionale de la culture

70_DE-066-200045680-20251216-017_2025-BF

b) Les remplacements /renforts

Des crédits sont prévus pour les vacataires en charge de la refonte de l'exposition permanente.

c) Le personnel mis à disposition par l'Éducation Nationale

Pour accompagner les missions pédagogiques de l'établissement, le Mémorial dispose d'un Service Éducatif doté de 3 enseignants détachés à raison d'une journée par semaine. Un quatrième enseignant devrait rejoindre l'équipe à la rentrée.

Avec la montée en puissance des objectifs assignés à l'établissement en termes d'élargissement des publics scolaires (notamment en direction du premier degré) un cadre de l'Éducation Nationale est mis à la disposition du Mémorial à temps plein depuis septembre 2024.

Ces mises à disposition de personnel représenteront une aide en nature de l'ordre de 130.000 € / an dont le montant sera valorisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

3. Les autres charges de gestion courante (10 200€)

Elles concernent le paiement des droits d'auteur (SACEM/SACD) et la régularisation du PAS (Prélèvement A la Source).

4. Les dépenses d'ordre (32 000€)

Comme toute collectivité publique, le Mémorial est appelé à provisionner chaque année les sommes nécessaires au renouvellement progressif des immobilisations qu'il a acquises (matériel de bureau, équipements numériques et informatiques, expositions itinérantes, ...). Cet effort ne se traduit pas par un décaissement d'argent mais s'apparente à une épargne obligatoire alimentant les ressources de la section d'investissement. Il s'élève à environ 32.000€.

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 (1.800.000€) sont stables par rapport à celles inscrites au BP 2025 (1.775.000 €) .

Elles se décomposent en:

- Ressources propres provenant des recettes de billetterie (200 000 €) et produits des ventes du café (15 000 €) et de la librairie (65 000 €).
- Contributions statutaires des membres fondateurs (1.130.000€), provenant respectivement de la Région (735.000€) et du Département (395.000€)
- Solde de la contribution exceptionnelle de la Région pour la rémunération des chargé.e.s de missions mandatés pour la refonte de l'exposition permanente (35.000€)
- Soutiens spécifiques de l'État (Dilcrah, DCMA, DRAC) = 220.000 €
- Autres produits de gestion courante (indemnités journalières, locations salle/ auditorium, etc) et mécénat = 35 000€
- Les recettes nouvelles (100.000 €) liées à la mise en œuvre du projet Exilis soutenu par l'Union Européenne (programme POCTEFA)

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 37 000 €.

Les propositions d'inscriptions budgétaires en dépenses (développement de logiciels, mobilier pédagogique, renouvellement d'équipements de sécurité, de matériel scénique ou informatique) sont financées par les recettes d'amortissement et les attributions du FCTVA.

Dépenses d'investissement	BP 2026	BP 2025 (PM)
20 – Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	5 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	30 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	23 000,00 €

Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2026	BP 2025 (PM)
10 - FCTVA	5 000,00 €	5 000,00 €
040 – Opération d'ordre transfert entre section	32 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	23 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

le Conseil d'Administration décide de :

- **VOTER** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette jointe en annexe

Fait à Salses-le-Château, le 16 décembre 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente

par délégation

la Directrice de l'EPCC du

Mémorial du Camp de Rivesaltes

Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire

le 22 DEC. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-066-200045680-20251216-D17_2025-BF

